

Arrêté N° 813/2020

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur la Rue de la Cadoule, afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (Terrassement pour pose de câble ENEDIS – Alimentation électrique Goldfinger) par l'Entreprise ALLEZ ET C^{ie} du 14/01/2021 au 30/01/2021 inclus.

ARRETE

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (Terrassement pour pose de câble ENEDIS – Alimentation électrique Goldfinger) par l'Entreprise ALLEZ ET C^{ie} du 14/01/2021 au 30/01/2021 inclus, la circulation sera règlementée sur la rue de la Cadoule de la manière suivante :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier (au droit du n° 2)**
- **Rue barrée et interdite à la circulation (sauf services publics et de collecte)** – *les jours de collecte des ordures ménagères, s'il est impossible de laisser le passage du camion de ramassage, le permissionnaire devra faire en sorte que les sacs à collecter soient entreposés en amont ou en aval de la section barrée, afin que la collecte puisse être effectuée*
Une déviation sera mise en place par l'entreprise
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, **et notamment les déviations nécessaires**, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Publiée en Mairie

Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

